

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2025-278**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues rue d'Eterville ainsi que le carrefour au croisement des rues de Cabourg, de la Bretagne et d'Aprigny à l'occasion de travaux de refecton d'enrobés,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 14 avril 2025 au 18 avril 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> – La circulation et le stationnement** de tous les véhicules ou engins à deux roues **seront interdits du 14 avril 2025 au 18 avril 2025** :

- *Rue d'Eterville ainsi que le carrefour au croisement des rues de Cabourg, de la Bretagne et d'Aprigny , au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MARTRAGNY.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

